

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 821

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 44**

À l'alinéa 5, après le mot :

« notamment »,

insérer les mots :

« , de manière claire et lisible, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne faudrait pas que l'instauration de « schémas pluriannuels » et autres « plans d'actions » soit synonyme de complexité, et empêche les internautes d'avoir une information claire et lisible sur l'état d'avancement de l'accessibilité du site Internet.